

Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique

RAPPORTEUR.E.S

Antoine Gatet et Aminata Niakaté

2023-005
NOR : CESL1100005X
Mardi 14 mars 2023

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2021-2026
Séance du 14 mars 2023

Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique

Avis du Conseil économique, social
et environnemental sur proposition
de la délégation aux droits des femmes
et à l'égalité

Rapporteur.e.s :
Antoine Gatet
Aminata Niakaté

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisie par décision de son bureau en date du 25 janvier 2022 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, la préparation d'un avis et rapport *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique*. La délégation aux droits des femmes et à l'égalité présidée par Mme Agathe Hamel, a désigné M. Antoine Gatet comme rapporteur et Mme Aminata Niakaté comme rapporteure.

synthèse

Comme le démontre le rapport, les publications des institutions internationales reconnaissant que le changement climatique et les dégradations de l'environnement impactent plus les femmes que les hommes se multiplient. Que ce soit le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) « *Changement climatique genre et santé* » (2016), celui du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) « *Femmes santé climat livre blanc COP 25* » (2020) ou encore de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) « *Égalité femmes-hommes et environnement* » (2021), tous confirment que les femmes sont beaucoup plus impactées et subissent de manière disproportionnée les effets du changement climatique et des désordres environnementaux. Pourtant, elles sont aussi, dans les parties du monde où l'agriculture de subsistance est cruciale, des actrices majeures de la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) rappelait en 2015, lors de la présentation des objectifs de développement durable (ODD), que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conditionnaient la réussite de ces objectifs. L'ODD 5 précise d'ailleurs que le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes est un axe prioritaire de la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de la biodiversité. Comme le montre amplement le rapport auquel cet avis est adossé, dans les instances internationales environnementales, et notamment dans les Conférences des

parties (COP), la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes s'est progressivement imposée comme facteur clé de la lutte contre le changement climatique. La protection de la biodiversité a été déclinée en plusieurs plans d'action pour l'égalité des sexes dans le cadre des conventions internationales sur ces deux sujets : « *plan d'action genre* » de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2017 ; « *Plan d'action 2015-2020 pour l'égalité entre les sexes au titre de la convention sur la diversité biologique* » adopté en 2014.

La France est apparue active dans ce mouvement. L'Accord de Paris de 2015 soulignait « *l'importance de briser les silos et de développer des solutions permettant à la fois de limiter les impacts climatiques et de rééquilibrer les relations de pouvoir de genre* ». Elle a en particulier été motrice dans la formation de coalitions d'actions sur les femmes et la justice climatique, que ce soit au G7 de 2019 ou au Forum Génération Égalité en 2021. Le ministère des affaires étrangères a mis au centre de ses actions, dès 2015, une « *diplomatie des droits des femmes* » puis une « *diplomatie féministe* ». Le lien entre le genre et le changement climatique a été inscrit à l'agenda de l'Agence française de développement (AFD) et en est progressivement devenu un axe prioritaire.

Pourtant, malgré ces avancées, l'égalité entre les sexes comme axe central de la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique est loin d'être identifiée par les actrices et acteurs de la vie politique et économique et encore moins du grand public. De surcroît, au-delà du déclaratif, les thématiques transversales de l'égalité de genre et de l'environnement sont peu croisées, elles restent déclinées en silos étanches et les passerelles qui les relient sont ténues.

D'abord parce que les impacts différenciés du changement climatique et des désordres environnementaux sur les femmes et les hommes restent malgré tout peu visibles : les statistiques sexospécifiques demeurent largement absentes des études et enquêtes publiées. Ainsi, aucun rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui régulièrement fait l'objet d'une large audience, n'intègre de données genrées. Ensuite, parce que les politiques publiques nationales, qu'elles soient environnementales, industrielles, agricoles, énergétiques, ou qu'elles concernent la mobilité ou l'aménagement du territoire, ne prennent pas ou peu en compte le genre. Le genre est largement absent des différents scénarios de transition écologique, de la Stratégie française énergie-climat (SFEC), de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ou encore de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Pourtant les études d'impact sur les effets différenciés des lois entre les femmes et les hommes sont obligatoires et la France s'est engagée à une telle intégration dans le cadre des conventions climat et biodiversité. Les plans d'urgence ou de prévention des catastrophes climatiques internationaux, nationaux ou locaux n'intègrent pas les situations différentes des femmes et des hommes, générant une surmortalité dans le monde de ces dernières lors de catastrophes. Alors qu'il est démontré de plus en plus clairement que les effets des pollutions ou de l'exposition aux produits toxiques ne sont pas les mêmes selon le sexe, les grands programmes de recherche oublient le plus souvent le déterminant que constitue le genre, au détriment de la santé des femmes.

Enfin, la prise en compte du genre à l'international et l'application d'une diplomatie réellement féministe par la France comportent également des marges de progrès importantes. L'application opérationnelle des principes exposés en matière d'égalité de genre et de diplomatie féministe n'apparaît pas encore à la hauteur des enjeux. La diplomatie féministe, bien que clairement revendiquée, reste assez largement théorique. Un leadership de la France sur ces questions pourrait pourtant entraîner d'autres États vers l'intégration concrète de l'égalité de genre dans la déclinaison des grandes politiques environnementales et climatiques.

Dans sa politique internationale et de coopération, la France peut et doit relever ses ambitions : en finançant davantage les ONG et les associations féministes qui œuvrent sur le terrain pour favoriser les initiatives des femmes et, par le biais de l'Agence française de développement (AFD), en conditionnant plus encore ses aides au développement à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les projets et en les intégrant à leur conception. Elle doit aussi être exemplaire en mandatant des négociatrices et représentantes en nombre dans les instances de gouvernance et de négociations, encore très largement masculines, et en les sensibilisant tous et toutes aux questions de genre. Il y a en effet peu de chance d'arriver à inclure la dimension de genre dans les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et de transition écologique si les femmes ne participent pas pleinement à leur élaboration et aux négociations.

Les entreprises, les organisations de la société civile et les collectivités locales ont aussi leur rôle à jouer. Si elles ont fait depuis plusieurs décennies de la thématique environnementale et des questions d'égalité entre les femmes et les hommes des sujets qui comptent, elles n'ont pas forcément pris la mesure de l'importance de les combiner et ne disposent pas toujours des outils pour le faire. Chacune à leur mesure, elles peuvent pourtant contribuer à ce que la situation des femmes ne soit plus un angle mort de leurs actions en faveur de l'environnement : par exemple, pour les entreprises, en croisant davantage dans leur politique de responsabilité sociale et sociétale l'égalité de genre et l'environnement, en incluant la dimension genrée à leur bilan carbone, en veillant à ce que toute leur chaîne de production soient non seulement écoresponsable mais aussi bénéfique à l'égalité de genre ; en respectant leur devoir de vigilance en matière de risques environnementaux et sociaux ; pour les organisations syndicales et patronales, en croisant ces thèmes dans le dialogue social ; pour les collectivités locales, en imbriquant les deux thématiques au sein de services pouvant les appréhender ensemble ou, *a minima*, en vérifiant que leurs actions et investissements ne soient pas préjudiciables aux femmes et à l'environnement ; pour les mouvements collectifs et en particulier les associations, en croisant davantage leurs thématiques d'action militante avec l'urgence de la résorption des inégalités liées au genre.

Les femmes doivent pouvoir prendre toute leur place dans les transitions nécessaires et, pour ce faire, de nombreux obstacles doivent être levés. D'abord la moitié de la population ne peut être tenue à l'écart de la décision publique, des politiques publiques et des grands projets qui l'impactent directement. Les femmes doivent pouvoir pleinement intégrer le débat public, ce que rend parfois difficile leur emploi du temps. Ainsi, les procédures de participation du grand public et de dialogue social territorial doivent nécessairement évoluer vers de nouvelles formes tenant compte de leurs contraintes socialement encore très inégalitaires en proposant des horaires de débat compatibles avec les contraintes familiales et leur garantissant davantage la prise en compte de leur parole. Les femmes doivent être écoutées, les thématiques qu'elles soulèvent doivent être considérées avec l'attention qu'elles méritent.

Pour être des actrices à part entière de la transition écologique, les femmes doivent également davantage accéder aux postes à responsabilité. Pour elles, comme pour toutes les autres, cela pose la question du partage des tâches domestiques qui pèsent toujours très majoritairement sur elles et qui constituent, avec la maternité, un des freins puissants à leur carrière. Les femmes doivent pouvoir mieux accéder aux métiers concernés par la transition écologique dont nombre de secteurs sont occupés quasi exclusivement par les hommes (énergie, transport, extraction etc.) et investir en plus grand nombre les métiers

« verts », notamment dans les postes décisionnaires. Pour cela, les stéréotypes de sexe, encore trop prégnants, doivent être combattus à l'école et une attention particulière doit être portée au moment de l'orientation pour encourager les filles à intégrer les filières scientifiques et techniques et les garçons celles des métiers du care¹, dont ils sont les grands absents. Il faut également garder à l'esprit que les stéréotypes de genre s'additionnent aux problématiques de reproduction sociale. Dès lors, ce sont ces deux aspects qui doivent être pris en compte en ce qu'ils permettent de mieux appréhender les réalités et agir efficacement en conséquence.

Socialiser les deux sexes de manière égalitaire et sortir des stéréotypes pourrait conduire à ce que chaque individu puisse prendre soin des autres (et de l'environnement), développer sa curiosité et s'orienter selon son appétence, indépendamment de son sexe. Cela ne pourrait qu'être bénéfique pour une prise de conscience partagée, quel que soit le sexe, des problématiques du changement climatique et de la transition écologique. Seule une bonne compréhension de ces enjeux peut influencer sur les comportements et la construction de politiques publiques efficaces pour tendre vers une plus grande sobriété².

¹ Le « care » désigne les secteurs du soin à la personne, majoritairement occupés par des femmes et sous-valorisés.

² Définie, comme le rappelle le CESE dans son avis « *Quelles politiques pour favoriser l'évolution de la société vers la sobriété ?* » rapporté par Albert Ritzenthaler en 2023, comme un « ensemble de mesures, d'organisations collectives et de pratiques du quotidien, qui évitent et réduisent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en assurant le bien-être pour tous dans les limites planétaires ».

Après avoir exploré le sujet dans son rapport, le CESE formule un ensemble de préconisations articulées en six axes :

AXE 1 : AMÉLIORER ET VISIBILISER LA CONNAISSANCE ET LA RECHERCHE SUR L'IMPACT DIFFÉRENCIÉ DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LES FEMMES ET LES HOMMES

1 - Intégrer dans les rapports du GIEC les études et données sexospécifiques disponibles relatives au climat

PRÉCONISATION #1

Demander au GIEC de produire, en vue de son 7^{ème} rapport et pour les suivants, un rapport spécial qui synthétise la recherche internationale existante sur les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes et les hommes, basé sur des données sexospécifiques et insistant sur le besoin de leur développement là où elles sont insuffisantes, afin de mettre en œuvre les objectifs du programme d'action de la conférence mondiale sur les femmes de Pékin et le plan genre de la CCNUCC.

2 - Construire des politiques publiques relatives au climat et la transition écologique basées sur des données ventilées par sexes

PRÉCONISATION #2

Intégrer la dimension genrée dans l'étude d'impact préalable des projets et propositions de lois qui concernent la transition écologique et dans les évaluations de leur mise en œuvre, permettant de mieux appréhender leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes. Renforcer les moyens du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) et repenser sa place institutionnelle afin d'en faire le service public garant de l'évaluation genrée des législations de la transition écologique.

3 - Mieux identifier, pour la promouvoir, la place des femmes dans les métiers de la transition écologique, qu'ils soient verts ou verdissants

PRÉCONISATION #3

compléter et adapter la nomenclature de l'ONEMEV afin de rendre plus pertinents les indicateurs genre des métiers verts et verdissants pour mieux identifier les métiers qui doivent impérativement se transformer et les leviers de cette transformation pour atteindre les objectifs de transition écologique.

4 - Construire la donnée publique permettant de mieux identifier les effets différenciés des dégradations de l'environnement et des catastrophes naturelles et industrielles sur les femmes et les hommes

PRÉCONISATION #4

systematiser aux échelles internationale, nationale et locales, le recueil de données ventilées par sexe lors de l'évaluation des effets des dégradations environnementales et des catastrophes naturelles et technologiques dans les études d'impacts environnementales des projets publics et privés.

5 - Intégrer la dimension genrée et l'exposome dans la recherche publique en santé-environnement

PRÉCONISATION #5

Initier des programmes et projets de recherche pluridisciplinaire sur l'exposome qui accordent davantage de visibilité aux impacts différenciés de l'exposition aux dégradations environnementales entre les femmes et les hommes, notamment pour mieux les prendre en compte dans la reconnaissance des maladies professionnelles ; veiller à ce que les appels à projets et partenariats noués par l'agence nationale de la recherche, l'ANSES et le CNRS, prennent en compte la dimension genrée ; intégrer ces enjeux de recherche et d'évaluation scientifique par l'exposome dans le 5^{ème} Plan national santé environnement (PNSE) 2025-2030.

6 - Identifier les comportements différenciés des femmes et des hommes dans la production et la consommation pour diffuser les bonnes pratiques

PRÉCONISATION #6

Encourager la recherche sur le rôle différencié des femmes en tant que moteur du changement en faveur des modes de production et de consommation plus durables, recueillir des données factuelles sur la manière et les secteurs où les femmes ont déjà un effet positif sur l'action climatique et l'environnement afin d'identifier les bonnes pratiques, de les soutenir et de les généraliser.

AXE 2 : DÉVELOPPER LA DIPLOMATIE FÉMINISTE EN MATIÈRE DE POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7 - Veiller à la sécurité des personnes déplacées, en particulier les femmes et les filles, victimes du changement climatique

PRÉCONISATION #7

Intégrer dans l'article L435-1 du Code de l'Entrée, du Séjour et du Droit d'Asile (CESEDA) relatif aux titres de séjours pour motifs humanitaires, une disposition reconnaissant que les risques climatiques, environnementaux et sanitaires du pays d'origine entrent pleinement dans les critères permettant la délivrance d'une carte de séjour temporaire pour raisons humanitaires ou motifs exceptionnels ; mettre en œuvre des mécanismes de contrôle dans les centres d'accueil des personnes déplacées ou migrantes pour éradiquer les violences à caractère sexiste et sexuelle, notamment le harcèlement que les femmes et les jeunes filles peuvent y subir.

8 - Évaluer la mise en œuvre des engagements internationaux de la France pour l'intégration du genre dans ses politiques climatiques et de protection de la biodiversité

PRÉCONISATION #8

Saisir la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) d'une mission de contrôle de la mise en œuvre des engagements de la France en matière de droit à l'égalité femmes-hommes dans les plans nationaux climat et les stratégies nationales pour la biodiversité, conformément à ses engagements dans le cadre des « plans genre » de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique - CCNUCC et de la Convention sur la diversité biologique - CDB.

9 - Revoir à la hausse les ambitions de la diplomatie féministe de la France et donner à celle-ci une dimension programmatique

PRÉCONISATION #9

Mieux définir, piloter et donner une dimension programmatique à la diplomatie féministe ; atteindre progressivement l'égaconditionnalité dans les politiques portées par le ministère des affaires étrangères à l'horizon 2025 et s'engager, conformément au plan d'action genre de l'UE, à ce qu'au moins 85 % des financements d'aide publique au développement dédiés à l'adaptation au changement climatique visent également l'égalité de genre.

10 - Aboutir à l'égaconditionnalité dans l'octroi des crédits dédiés aux investissements liés au climat et abonder le Fonds de soutien aux organisations féministes

PRÉCONISATION #10

Pérenniser et mieux doter financièrement le Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) et flécher les financements pour qu'émergent davantage de projets portés par des femmes ou comportant des enjeux de genre, notamment *via* les fonds intermédiés et permettre aux projets modestes de mieux accéder à ces financements en simplifiant les procédures d'attribution.

11 - Pérenniser la coordination de l'action internationale de la France en matière d'intégration du genre dans ses engagements internationaux climatiques et renforcer la formation et la participation des femmes aux négociations climatiques

PRÉCONISATION #11

Renforcer les moyens et pérenniser la mission de « Point focal » du ministère en charge de l'environnement et des questions climatiques, conformément aux engagements internationaux de la France ; promouvoir, soutenir et développer la formation et la participation des femmes aux négociations climatiques.

12 - Promouvoir la place des femmes dans la prévention et la résolution des conflits armés

PRÉCONISATION #12

Intégrer la thématique des femmes et du changement climatique dans le plan « Femmes paix et sécurité » et renforcer l'amélioration des conditions de vie des femmes dans les zones de conflits à travers l'aide humanitaire.

AXE 3 : ENGAGER L'INTÉGRATION CROISÉE DES POLITIQUES DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS LIÉES AU GENRE ET DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES NATIONALES ET LOCALES

13 - Intégrer la dimension du genre dans la réforme des mécanismes de budgétisation et de fiscalité environnementale

PRÉCONISATION #13

Revoir les instruments budgétaires des investissements de la transition écologique ainsi que les instruments des fiscalités environnementale, énergétique et agricole, afin de prévenir et corriger leurs éventuels effets négatifs sur les femmes ; renforcer en particulier le critère genre dans les marchés publics des aménagements et équipements de la transition écologique.

14 - Intégrer la dimension de genre dans toutes les politiques de planification environnementale

PRÉCONISATION #14

Intégrer un indicateur des inégalités de genre et, plus globalement, de la justice environnementale dans les planifications environnementales nationales : les différents scénarios de transition écologique, la Stratégie française énergie-climat (SFEC), la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui devront être adoptés au premier semestre 2024, ainsi que dans leurs déclinaisons locales.

15 - intégrer le genre dans les études d'impact des grands projets publics et privés soumis, de par leurs risques, à évaluation environnementale

PRÉCONISATION #15

Ajouter la dimension genre au critère « *population et santé humaine* » de l'évaluation environnementale des projets nationaux et locaux, publics et privés, soumis à cette procédure (L121-1 III 1° du code de l'environnement), et s'assurer d'une analyse complète de ce critère en particulier pour les projets d'aménagement du territoire, d'infrastructures et d'équipements publics.

16 - Favoriser le croisement des thématiques genre et environnement au sein des collectivités territoriales

PRÉCONISATION #16

Intégrer la mixité et la lutte contre les inégalités de genre dans les politiques d'aménagement du territoire et les équipements publics et encourager les collectivités locales à créer des synergies entre les services chargés de la transition écologique et ceux chargés de promouvoir l'égalité femmes-hommes ou en instaurant des services transversaux.

AXE 4 : FAIRE S'ENGAGER DAVANTAGE LES ACTEURS ET ACTRICES PRIVÉS ET PUBLICS DANS UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE INTÉGRATRICE DES INÉGALITÉS DE GENRE À LA FOIS COMME CAUSES ET COMME EFFETS CROISÉS

17- Identifier les données sexospécifiques dans les bilans carbone des entreprises

PRÉCONISATION #17

Modifier l'instrument « bilan carbone » des entreprises pour pouvoir identifier des données sexospécifiques, former les experts et expertes en bilan carbone aux questions de genre et accompagner techniquement et financièrement les entreprises s'engageant dans cet exercice.

18 - Mieux identifier et intégrer plus systématiquement le volet genre dans la prévention des risques sociaux au titre du devoir de vigilance des entreprises

PRÉCONISATION #18

Dans le cadre des plans de vigilance prévus au titre du « devoir de vigilance » des entreprises, développer les analyses des éventuels effets négatifs directs et indirects des activités économiques des grandes multinationales françaises, de leurs filiales et sous-traitants sur les femmes (en termes de santé, de conditions de travail, de sécurité comme de modification des espaces constituant des ressources dont elles ont la charge) ; porter l'inscription explicite de la question de genre dans le volet « droits humains et environnementaux » dans le cadre des négociations autour de la proposition de directive européenne prévoyant d'élargir cette obligation aux entreprises européennes.

19 - Mieux intégrer les problématiques d'égalité de genre aux sujets environnementaux de la RSE et de la RSO et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises

PRÉCONISATION #19

Décloisonner, avec l'aide de la plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociale et sociétale des entreprises de France Stratégie, les piliers environnement et égalité des politiques RSE/RSO des entreprises privées et publiques et de la fonction publique et promouvoir un comportement responsable des entreprises en matière d'égalité femmes-hommes.

20 - Généraliser dans toute structure employeuse l'intégration du genre dans les espaces du dialogue social où les sujets environnementaux sont débattus

PRÉCONISATION #20

Généraliser l'intégration du genre dans les informations débattues dans le cadre des attributions environnementales des espaces du dialogue social : comités sociaux et économiques (CSE), comités sociaux d'administration (CSA), comités sociaux territoriaux et comités sociaux d'établissements.

AXE 5 : FORMER, ÉDUIQUER ET RENFORCER LA MIXITÉ DES MÉTIERS VERTS ET VERDISSANTS

21 - Intégrer la justice environnementale au prisme du genre dans l'éducation à l'environnement à l'école

PRÉCONISATION #21

Dans le cadre de l'enseignement scolaire et de la formation tout au long de la vie, intégrer au sein des modules d'éducation à l'environnement les questions d'inégalités de genre ; intégrer la thématique égalité dans le *vademecum* pour éduquer au développement durable à l'horizon 2030.

22 - Intégrer le genre et encourager la mixité dans l'évolution des activités liées aux métiers « verts » et « verdissants »

PRÉCONISATION #22

Renforcer la mixité des métiers « verts et verdissants » et la promotion des femmes aux postes à responsabilité dans ces métiers ; intégrer une dimension genrée dans les plans de transformation des secteurs d'activités les plus concernés par la transition écologique ; communiquer sur leur attractivité et sur les valeurs qu'ils peuvent donner à celles et ceux en quête de sens dans leur vie professionnelle.

AXE 6 : DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE : PERMETTRE AUX FEMMES D'ÊTRE DES ACTRICES CENTRALES DES DÉBATS

23 - Instaurer progressivement la parité dans la représentation française aux instances internationales en matière de climat et d'environnement

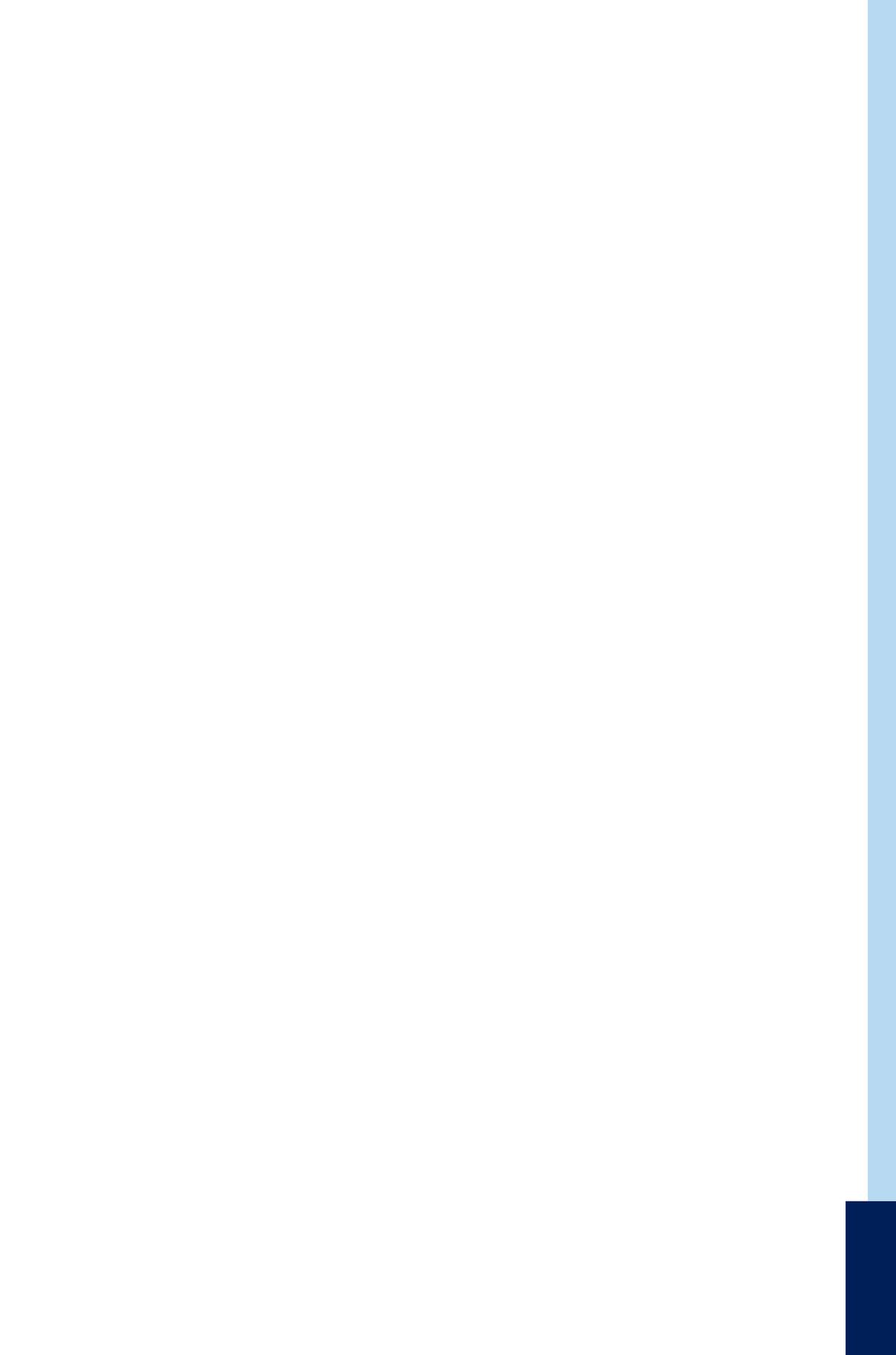
PRÉCONISATION #23

Instaurer la parité dans la représentation française aux COP et dans les instances décisionnelles des mécanismes et fonds climat tels que le Fonds vert pour le climat (GCF), le Fond pour l'environnement mondial (GEF), le Fonds d'investissement pour le climat, le Mécanisme de développement propre (CDM) et le Fonds d'adaptation.

24 - Rendre les modalités de participation citoyenne plus inclusives

PRÉCONISATION #24

Adapter le temps du débat démocratique en tenant compte des contraintes pesant sur les femmes (horaires des réunions, gardes d'enfants...) ; initier de nouveaux espaces de participation plus favorables aux femmes (*living Lab*, tiers lieux, maisons de projet, etc.) ; développer des techniques égalitaires et innovantes (éducation populaire ; prise de parole alternée, ateliers non mixtes etc.) ; intégrer les outils permettant de suivre à distance les grands débats et d'y prendre la parole.



Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ceese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411230005-000323 - Dépôt légal : mars 2023 • Crédit photo : Dicom

ecese.fr

9, place d'Éléna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41123-0005

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-167376-2



9 782111 673762